



QVAT : 1 ère Réunion du Comité de suivi national le 19 mars 2013

Depuis le mois de novembre dernier, les comités de suivi locaux commencent à se déployer dans les services de la DGAC. Nota : une démarche similaire a été engagée à l'établissement public ENAC.

Dans ce contexte, Il était important que le comité de suivi national se réunisse afin de faire un premier bilan des préconisations du GT QVAT (qualité de vie au travail).

Ces comités de suivi locaux devront fonctionner conformément aux circulaires de référence, nous solliciterons votre participation, représentants FO, afin de nous faire remonter tous dysfonctionnements locaux et retours d'expérience.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du comité de suivi national DGAC a été proposé par l'administration, les représentants des personnels devront formuler leurs remarques avant la prochaine réunion (1^{er} septembre).

Rappel de la saisine de ce comité

Fixées par la circulaire n° 12-477 du 2 novembre 2012, les conditions de saisine du comité feront l'objet de précisions portant notamment sur l'accord préalable de l'agent pour cette saisine, sur l'obligation de confidentialité des agents siégeant et sur la présence des membres désignés.

Ajustement de la circulaire

Le comité de suivi national fera évoluer la circulaire sur le fonctionnement des comités locaux, afin de mieux les intégrer dans le fonctionnement des CHSCT de proximité.

Le suivi du marché

- Analyse des candidatures du 18 mars au 18 avril
- Etude des offres du 22 mai au 11 juin
- 1^{re} phase de négociations du 11 juin au 14 juin
- Analyse des dernières offres et renégociation éventuelle du 2 au 31 août
- Notification au 15 septembre 2013,

la phase de diagnostic étant programmée en octobre 2013.

Formation

L'initiative, en juillet 2012, d'une sensibilisation sur le management des risques psychosociaux à été très bien accueillie par les dirigeants.

Cette formation, intégrée dans le catalogue de formation continue, devrait se généraliser à l'ensemble des encadrants de la DGAC.

En 2013, 3 séances sont programmées.

Le principal objectif est de définir concrètement le cadre législatif en la matière.

SDP 6 établira un marché pour :

- La formation « gestion des conflits », à laquelle sera associé le CHSCT.
- La formation « maintien dans l'emploi et handicap » dans une démarche pluridisciplinaire.

Elle abordera les thèmes suivants :

- Qu'est-ce que le handicap, mieux le connaître.
- Les différentes reconnaissances administratives.
- Le comité de suivi local, son rôle et ses prérogatives.

CONTACTS:

- D. THOMAS (SNPACM/FO): 05.57.92.81.16
- M. LENOIR (SNNA/FO) : 06.23.75.03.38
- G. MAGOUTIER (SNICAC/FO): 01.58.09.40.89

